



par Maria GUILLON

CAP SUR LE MADE IN FRANCE !

La fabrication française retrouve son heure de gloire. Ce choix « citoyen » et de reconnaissance de qualité incite certaines entreprises à relocaliser les fabrications ou entrer dans une démarche de labellisation « Origine France Garantie ».

La French Touch n'a jamais autant eu le vent en poupe ! Depuis qu'Arnaud Montebourg a posé en marinière Armor Lux pour la couverture du Parisien magazine d'octobre 2012, les productions locales sont boostées et on assiste à certaines renationalisations des fabrications. Pourquoi un tel engouement ? Quels labels protègent les produits fabriqués en France ? Comment faire pour y prétendre ?

1. APOSER UN MARQUAGE D'ORIGINE

Acheter français est presque devenu une nouvelle sorte de commerce équitable ! Les Français sont de plus en plus nombreux à vouloir redonner du sens à leurs achats et participer à la préservation d'un savoir-faire ou d'un bassin d'emploi. C'est aussi un choix en faveur de l'environnement (moins de transport) ou par certains aspects, un moyen de protéger sa santé (obéissance à une réglementation sanitaire et des contrôles rigoureux). Enfin le Made In France jouit d'une image de qualité et de design, avec une forte reconnaissance à l'étranger dans les domaines du luxe, de la mode ou de la gastronomie ... Profitons-en !

Mais n'est pas autorisé à utiliser l'étiquette Made in France qui veut ! Il faut, pour cela, respecter l'article 24 du Code des douanes

communautaires qui précise que, parmi les produits qui ont été assemblés ou transformés dans plusieurs pays, seuls sont éligibles au Made in France :

- les produits dont la dernière transformation ou ouvraison substantielle, c'est-à-dire ayant abouti à la création d'un produit nouveau, a été réalisée en France ;
 - les produits dont 45 % de la valeur-ajoutée a été réalisée en France.
- Une procédure dédiée permet aux entreprises, en France, de savoir si leurs produits peuvent se voir apposer ce marquage d'origine. Il s'agit de la demande d'Information sur le Made in France (IMF). La douane peut fournir un conseil personnalisé via son réseau de cellules conseil aux entreprises, présentes dans toute la France.*

2. ALLER PLUS LOIN AVEC LES LABELS

Mais un label plus exigeant a vu le jour en 2011. Promu par l'association de producteurs Pro France, le label Origine France Garantie (OFG) exige de rassembler, pour y prétendre, deux critères cumulatifs : la part du prix de revient unitaire français doit être supérieure à 50 %, et le produit doit « prendre ses caractéristiques essentielles » en France.

« Heureusement que le label OFG a été créé, car il y a eu beaucoup d'abus sur le Made In France », lançait une entreprise au cours d'une réunion autour du label Origine France Garantie organisée en Occitanie fin 2016. « C'est d'ailleurs le seul label qui fait l'objet d'un audit », a renchéri une autre. D'autres labels visent aussi à préserver des savoir-faire français (lire notre encadré).





3. DEUX EXEMPLES DE CERTIFICATION OFG

À ce jour, 420 entreprises sont engagées dans la démarche OFG soit 1 760 gammes labellisées, car ce sont bien les produits qui sont labellisés et non l'entreprise ! Chez Timber productions, un spécialiste du matériel de pesage basé en Seine-et-Marne (six salariés), c'est la gamme Rubis qui a reçu le label en début d'année. La démarche a été initiée il y a deux ans. *"C'était le bon moment, car aujourd'hui, nos clients comme les distributeurs sont plus à l'écoute de ce genre d'arguments"*, souligne Frédéric Timbert, le gérant. *"Nous avons renforcé notre image grâce à ce label. Etre la seule société de pesage labellisée nous permet d'acquérir de nouveaux clients et de nouveaux distributeurs."*

La balance Rubis est conçue et assemblée sur le site Timber. Mais pour le reste, Frédéric Timbert s'est entouré de sous-traitants capables de répondre à son cahier des charges strict. L'injection du boîtier est ainsi faite au Pays Basque, l'électronique vient de

Corrèze, tandis que la partie mécanique est assurée par une entreprise vendéenne spécialiste de la découpe.

Autre exemple, avec la gamme de montures de lunettes « 1796 ». Lancée en juillet 2016, Carte blanche partenaires a souhaité concevoir une gamme de montures en marque propre, fabriquées dans les vallées du Jura et de l'Ain, berceau historique des lunettiers. L'offre est originale puisqu'elle s'est mis au défi de proposer un reste à charge nul pour le bénéficiaire. Sur les 36 montures, 24 ont obtenu le marquage « Made In France » et 12 sont labellisées Origine France garantie, avec entre 75 et 85 % du produit fabriqués dans l'Hexagone. *"Les artisans locaux ont vu leur carnet de commandes se remplir et avoir une visibilité à quatre ans"*, souligne l'entreprise.

4. SAVOIR FAIRE...

Comment faire pour prétendre au label Origine France garantie ? Un premier pas est de prendre contact avec l'association Pro France, puis de choisir un organisme de certification parmi ceux proposés (Afnor, Bureau Veritas...). Il vous faudra constituer un dossier de demande**, qui fera l'objet d'un audit documentaire : le but

de l'opérateur certificateur est de s'assurer que le risque de mettre sur le marché des produits labellisés non conformes est maîtrisé par la pertinence des systèmes de traçabilité et d'autocontrôle mis en place par le demandeur.

5. ET FAIRE SAVOIR...

Un argument vendeur, surtout quand il est honnête et vertueux, doit être communiqué ! Parmi les différents moyens à votre disposition, prévoyez de travailler votre référencement sur les sites internet spécialisés. Citons par exemple lafabriquehexagonale.com, jeproduisfrancais.fr ou madine-france.com. *"Depuis que le site de Terracada est référencé auprès de Madine France, nous avons constaté une augmentation de trafic de plus de 20 %"*, témoigne Marie Jamain, créatrice d'une gamme de linge de lit provençal qui a choisi de tout fabriquer dans l'Hexagone.

Autre possibilité, profitez des salons et événements associés au Made In France pour gagner en visibilité. La rentrée 2017 sera

d'ailleurs chargée : l'association ProFrance organise les troisièmes assises du Produire en France à Reims les 16 & 17 septembre. C'est aussi une occasion de s'informer avec des ateliers organisés autour de la labellisation, mais aussi de la vente sur Amazon ou du financement. Du 10 au 12 novembre, la sixième édition du salon MIF se déroulera à Paris. 450 entreprises exposeront leurs produits et savoir-faire. Attention, la charte des exposants prend soin de préciser un point : *"Les produits estampillés Made in France, alors que seule une étape mineure de la réalisation – par exemple l'ajout d'un bouton sur un sac fabriqué ailleurs – n'ont pas leur place sur notre salon !"*. A bon entendeur...

D'AUTRES LABELS EXISTENT

D'autres labels ont été créés pour protéger le savoir-faire français. Comme le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) : cette marque de reconnaissance de l'Etat permet de distinguer des entreprises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons labellisées se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français. Depuis son lancement en mai 2006, le label Entreprise du patrimoine vivant a déjà été attribué à 1 393 entreprises françaises. Depuis 2015, le label « Indication géographique » (IG), jusque-là réservé aux denrées alimentaires, peut protéger de la contrefaçon des produits manufacturés dans des zones délimitées.

Des labels sectoriels ont aussi vu le jour, à l'instar de France terre textile mis au point par le Syndicat textile de l'est. Il signifie qu'au moins 75 % des opérations de production des articles estampillés sont réalisés en France et assure *"le respect des normes qualitatives et environnementales propres à la production textile française"*.

*<http://www.douane.gouv.fr/articles/a13045-l-information-sur-le-made-in-france-imf-une-procedure-dediee>

**<http://www.originefrancegarantie.fr/comment-obtenir-le-label/demarche-de-certification/>